

# L'HUMAINE (Extraits)



## Livre 1 - ORDINE

### 1 - MEURTRE À MIRAPOLIS

Derrière leur grillage les vieilles reliures luisaient doucement : noires, bleues, marrons ou rouges, toutes rehaussées d'or, fortes de la légitimité que leur conféraient les anciens codes, les vénérables livres de droit, les mains courantes riches d'observations aussi variées que dérisoires ou encore les précieux grimoires aux pages friables et à l'encre pâlie, elles veillaient sur le président, aménageaient autour de lui un rempart contre les rumeurs de la ville et les bruits de couloir.

Je me revois, franchissant le seuil du bureau du président du tribunal de grande instance de Pontoise. La vaste pièce baignait dans la

*Photo : [www.monnuage.fr](http://www.monnuage.fr)*

pénombre ; seules quelques tâches de clarté projetées par plusieurs lampes à abat-jour réparties sur la grande table qui servait de bureau au président et sur les tirettes des hautes bibliothèques murales semblaient délimiter le territoire autorisé ; l'atmosphère ouatée, presque pesante, sans doute en raison du mobilier un peu trop cossu, décourageait toute velléité de parler haut.

Le président me tendit la main et m'invita à m'asseoir. Lui-même prit place dans le second fauteuil à mon côté.

Il y avait de la solennité dans cette entrevue. Le président était un juriste rigoureux, insensible aux pressions, amicales ou comminatoires, froid et hautain, inspirant le respect mais très apprécié du petit monde du tribunal, magistrats et fonctionnaires. Même les avocats l'estimaient. Mais chaque entrevue avec lui impressionnait, surtout quand il en avait lui-même pris l'initiative.

J'attendais qu'il parle, avec un mélange de curiosité et d'inquiétude. Il était rare que le président confie une affaire de vive voix à un juge d'instruction. Le plus souvent, la saisine se faisait par écrit, au tour de bête, au hasard des permanences, ou suivant la spécialisation de chacun.

« Le parquet vient de me transmettre un dossier qui semble assez embarrassant, commença-t-il d'une voix enrouée. Il s'agit d'un meurtre, d'un assassinat plutôt, accompagné de mutilation ; de l'assassinat d'un vieil homme de soixante-seize ans qui vivait dans une maison presque abandonnée au bord de l'Oise à Neuville. La victime était un psychiatre. Il semble qu'il ne pratiquait plus. Il avait un peu exercé en clientèle privée mais avait surtout travaillé dans un institut médico-éducatif, en ville nouvelle, ainsi qu'au CNRS et à l'Institut Pasteur. Il aidait les malades atteints du Sida à supporter l'angoisse de la déchéance et de la mort, ou quelque chose comme ça.

Il n'a pas été tué chez lui. On a retrouvé son corps à Mirapolis, dans une salle de jeux vidéo. Détail surprenant : il avait le nez coupé...

– Vengeance ou meurtre rituel ?

– C'était un étrange personnage, original, un peu fou, à la fois généreux et sectaire. Certains disent raciste. Très secret aussi. Vous verrez tout ça dans le rapport du commissaire Laquert. Le parquet se montre très circonspect.

– Pourquoi avez-vous pensé à moi pour instruire ce dossier ?

– Il y a dans cette affaire quelque chose d'étrange, d'indéfinissable, de troublant. La personnalité de Michel Frank – c'est son nom – intrigue

et il faut bien reconnaître que sa mort est peu banale. La DST s'est intéressée à lui autrefois ; une enquête sans doute en rapport avec ses activités au CNRS ou à l'Institut Pasteur. »

Je n'avais pas jugé utile de poser davantage de questions sur les raisons du choix du président. Il était évident qu'il avait pris en compte mon expérience des sectes, expérience acquise lorsque j'avais lutté, de toutes mes forces et de tout mon amour de père, pour retrouver ma fille Joyce et l'empêcher de se laisser détruire dans une aventure de ce genre. Je l'en avais sortie. Mais ces mois d'angoisse m'avaient laissé un goût amer, un sentiment d'échec : je ne suis jamais parvenu à comprendre comment l'éducation attentive, aimante et je crois relativement rigoureuse, que ma femme et moi avons donnée à Joyce, n'avait pu la protéger de cette épreuve.

L'inquiétude de l'y voir replonger me rongait constamment et m'incitait à suivre attentivement les activités des sectes d'après ce que je pouvais en lire dans les livres ou la presse, ou apprendre par les médias.

« Vous êtes saisi pour une information contre X. L'enquête préliminaire n'a privilégié aucune piste. »

Le président me tendait le dossier avec un sourire navré, comme s'excusant d'utiliser à des fins professionnelles mes difficultés familiales.

## 2 - LE CAS CORINNE L.

A l'impression mitigée que m'avait laissée mon entrevue avec le président du tribunal de grande instance s'ajouta la surprise de voir l'intérêt porté par le procureur à cette affaire.

C'est donc accompagné de celui-ci, du commissaire Laquert, auteur de l'enquête préliminaire, et de ma greffière, Mme B., que tous nous appelions par son prénom, Alice, que je me rendis à la morgue de l'hôpital de Pontoise.

Michel Frank avait été un homme de taille très moyenne, un mètre soixante-dix, robuste et sportif jusqu'à un âge avancé, attentif sans doute à soigner son corps autant que son esprit. C'est du moins ce qui ressortait du rapport que l'on m'avait remis car, allongé sur le brancard, il paraissait frêle et rabougri, impression que donnent souvent les cadavres.

Mais ce qui frappait, ce qui fascinait même, c'était son visage mutilé. Nettoyée de toute trace de sang, la coupure était nette et laissait apparaître l'os et le cartilage du nez ; la chair avait été tranchée au rasoir, posément, sans hésitation. Le morceau manquant n'avait pas été retrouvé.

Sur les causes de la mort, l'enquête préliminaire ne disait rien. L'autopsie que j'ordonnais ne m'éclairerait pas davantage : arrêt cardiaque – c'est toujours ce que disent les médecins, légistes ou pas, quand ils ne savent pas –, aucun traumatisme, ni apparent ni interne, si l'on exceptait le tranchage du nez effectué *post mortem*. Cette dernière indication était la seule certitude à laquelle avait abouti le laboratoire à partir des analyses de sang ainsi que de l'état et de la position du cadavre.

Mon déplacement à Mirapolis se révéla beaucoup plus fructueux. Cette fois encore, Alice B., le procureur et le commissaire m'accompagnaient.

Je ne connaissais pas Mirapolis. Récemment installé au tribunal de Pontoise, avec une fille unique déjà étudiante, je n'avais plus d'enfant en âge de me tirer par la manche pour aller explorer les intérieurs de Gargantua ou saliver devant les merveilles sucrées du palais de Dame Tartine. N'empêche ! Comme le parc reprenait lentement vie pour accueillir ses premiers visiteurs, déjà assaillis de mélodies et de rythmes entremêlés, d'odeurs de guimauves et de fritures, il aurait fallu avoir le

cœur bien sec pour ne pas retrouver une âme d'enfant avide de tout. L'air printanier était agréable et nous avons décidé de gagner à pied le château des sortilèges, où avait été perpétré le crime.

Le directeur du parc d'attraction, qui nous accompagnait, ne semblait guère inquiet de la mauvaise publicité qu'un tel fait divers ne manquerait pas de lui faire. Je compris vite pourquoi : Mirapolis en avait vu d'autres ! Et comme nous nous approchions du géant débonnaire et coloré, nous en savions déjà beaucoup sur l'histoire de cette gigantesque usine à féerie inaugurée en 1987. Il avait fallu résister aux forains inquiets de la concurrence du parc venus tout saccager, surmonter de graves difficultés financières pour enfin affronter la concurrence d'Eurodisneyland, de l'autre côté de Paris.

Ce combat fratricide, qui sera finalement perdu, avait déjà duré depuis suffisamment longtemps pour que les plantations chétives de 1987 se fussent transformées en une végétation luxuriante qui nous cacha longtemps le château des sortilèges avec sa tour Léonard de Vinci et, en ses profondeurs, la mystérieuse crypte réservée à l'imagerie électronique.

C'est là qu'on avait retrouvé le corps de Michel Frank.

La crypte de l'imagerie électronique, à l'époque des faits, n'utilisait pas une technologie très sophistiquée ; mais son succès était déjà considérable. Ainsi que nous l'expliqua le directeur, ce succès reposait sur une idée simple : visualiser les pensées ou les phantasmes sur un écran de télévision ; l'activité cérébrale était captée par des électrodes placées dans un casque qu'on se posait sur la tête et l'ordinateur traduisait le tout en images de synthèse. Un peu d'entraînement permettait de réussir des compositions colorées assez esthétiques. Parfois, avec la complicité d'un des techniciens du parc, les visualisations se faisaient plus précises. Mais jamais on avait vu apparaître quelque phantasme osé, car le spectacle était avant tout familial.

En pénétrant dans la salle je m'attendais à un décor futuriste ; le choc en fut d'autant plus grand ! Face à moi plusieurs araignées aux yeux multiples, globuleux, scintillant dans la pénombre, fixaient le visiteur, l'hypnotisaient et le paralysaient pour en faire une proie docile.

Et devant, comme tissée par les pédipalpes velues, une immense toile arachnéenne piégeait et engluait les cerveaux de nos enfants inconscients ravis de communiquer avec le monstre, prédateur vorace de leurs pensées et peut-être de leur âme.

Effrayante vision qui me laissa tout interdit. Et il me fallut une éternité pour discerner à la place des yeux polylobés de simples écrans de télévision empilés en d'étranges figures géométriques que j'identifiais bientôt à certains signes du zodiaque, et à la place des pièges de soies gluantes les multiples câblages des électroencéphalographes.

Personne n'avait remarqué mon trouble. D'ailleurs peut-être n'avais-je pas été le seul à ressentir cette impression de défi, d'observation curieuse et féroce face à cette inimaginable machine ?

Et tandis que le directeur continuait tranquillement ses explications, je cherchais à reprendre contenance. Le clou des attractions de la crypte était, déjà à cette époque, la visualisation holographique des pensées. Au lieu d'apparaître sur les écrans de télévision, l'image apparaissait dans l'espace et en relief ; mieux ! on pouvait tourner autour. Le succès était tel que les organisateurs avaient prévu toute une mise en scène. Le cobaye, en général un enfant, s'installait dans un fauteuil digne d'équiper un vaisseau spatial, face à une machinerie toute clignotante de lumières multicolores, au centre d'un petit amphithéâtre. Parents, camarades et spectateurs pouvaient se déplacer sur les gradins pour examiner les images extraites du cerveau du gamin.

C'est au pied de ce fauteuil qu'avait été trouvé le corps de Michel Frank.

Le commissaire Laquert résuma ce qu'il avait découvert au cours de son enquête, à vrai dire peu de choses. Aucun indice n'avait été retrouvé, aucune trace de lutte, et les portes étaient toutes fermées de l'extérieur.

J'appris cependant que Frank se rendait parfois dans la crypte et s'essayait à visualiser ses pensées, mais sans paraître s'intéresser beaucoup aux résultats. Il n'avait d'ailleurs jamais posé de questions sur le fonctionnement des appareils et de l'ordinateur, ni à propos des postulats à caractère psychologique qui sous-tendaient le logiciel et les programmes informatiques. Une fois même il avait été involontairement enfermé par le service de sécurité et, curieusement, n'avait pas cherché à sortir, ni appelé de l'aide par téléphone.

Pour être complet Laquert mentionna encore la présence d'un chat dans la crypte la nuit du meurtre : le chat s'était enfui lorsque le préposé avait ouvert l'une des portes. Et le commissaire y vit l'explication de la disparition du morceau de nez.

Quant aux gens du nettoyage, ils n'avaient rien vu, ce qui n'étonna pas outre mesure le directeur qui se plaignait d'être contraint de changer

régulièrement d'entreprise en raison de leur manque de conscience professionnelle ou de leur incompétence...

Pour tenter d'expliquer la mort le psychiatre j'ordonnais une expertise de l'appareillage électronique ; il s'agissait de déterminer si, au lieu de capter les courants cérébraux, celui-ci pouvait fonctionner à l'envers et électrocuter la personne assise dans le fauteuil, et si l'intensité électrique suffisait à entraîner la mort par arrêt cardiaque, sans laisser la moindre trace.

« Cela n'explique pas le nez coupé, objecta le directeur » qui commençait à manifester quelques inquiétudes pour la réputation de son parc d'attractions et qui précisa immédiatement sa pensée en évoquant les centaines d'emplois saisonniers créés par Mirapolis. D'après lui l'appareillage ne pouvait être la cause du décès et rien ne devait filtrer de la demande d'expertise. Eurodisneyland aurait tôt fait de tirer parti de l'aubaine.

Nous le tranquillisâmes sur ce point : l'expertise resterait secrète et d'ailleurs personne ne croyait vraiment à cette hypothèse qui n'expliquait pas tout. Mais une bonne administration de la justice nous contraignait à ne négliger aucune piste, même la plus ténue. Le directeur parut rassuré.

« Le psychiatre est peut-être mort d'apoplexie, subjugué par la visualisation d'un de ses fantasmes, risqua Alice B., toute cramoisie ; à son âge il n'a pas supporté... »

Cette hypothèse, aussi coquine qu'audacieuse, et le trouble de ma greffière nous firent sourire. Cela encouragea le directeur à nous faire les honneurs du reste du parc. La matinée se termina donc par un peu de tourisme avec la visite de la ville d'Ys et une promenade sous les ombrages de la forêt de Brocéliande. Nous déclinâmes l'invitation à descendre les rapides comme contraire à notre dignité de magistrats dans l'exercice de leurs fonctions ; imaginez la légende qu'aurait pu rédiger un journaliste à l'humour chagrin sous la photo prise à l'endroit le plus spectaculaire de la chute, quand les sourires se crispent face au vide liquide qui vous aspire : « Meurtre à Mirapolis : la justice (dans toute sa majestueuse raideur) plonge sur le crime ».

Comme nous nous en doutions l'expertise, au grand soulagement du directeur, fut négative. Les électrodes, trop fines, n'auraient pu électrocuter une personne, même à la suite d'une mauvaise manipulation ou d'un branchement malveillant. En outre on aurait découvert des traces de brûlures sur le cuir chevelu. La sécurité des installations du parc n'était donc pas en cause et Gargantua, soulagé, pu

s'en retourner dévorer son bœuf et s'humecter le gosier de quelques barriques d'un Ginglet bien râpeux.

La visite du domicile de Michel Frank – il faudrait plutôt dire l'exploration tant la demeure de Frank ressemblait à la caverne d'Ali Baba – relança l'instruction.

Michel Frank habitait un coin de Cergy oublié des aménageurs, sur la rive gauche de l'Oise, une longue bande de terre sauvage coincée entre le chemin de halage et le plateau de Neuville, face à la plaine des maraîchers sur l'autre rive. Il y avait là, ignorées de tous, plusieurs maisons enfouies dans la végétation, quelques-unes adossées aux contreforts du plateau, certaines toutes pimpantes et propres, tranquilles résidences secondaires, d'autres, la plupart, abandonnées depuis longtemps, parfois en ruines. Bien qu'habitée jusqu'à une date récente la maison de Michel Frank paraissait, elle-aussi, abandonnée. L'accès en était difficile, hostile. Le chemin de halage, aujourd'hui inutile, n'était plus emprunté, sur cette portion, que par les habitants des lieux, de rares promeneurs et les paysans qui cultivaient encore quelques champs d'accès mal commode et dont les tracteurs creusaient de profondes ornières grossièrement remblayées de gravats. L'endroit exhalait un parfum de vieille carte postale et, oubliant la ville toute proche, le visiteur n'aurait pas été étonné plus que ça s'il avait croisé, sur la berge abrupte autrefois empierrée, un attelage de quatre chevaux, conduit par un moustachu en blouse de maquignon et la tête couverte d'une casquette, tirant au bout d'un long câble deux péniches accolées luttant de travers contre le courant.

Une grille rouillée, définitivement bloquée à peine entrouverte par un furieux agrégat de racines, de touffes d'herbes et de taupinières, signalait l'entrée du jardin encombré lui aussi d'herbes folles, d'arbustes difformes et d'inexpugnables ronciers, jamais coupés ni taillés, desséchant sur place chaque été, puis repoussant chaque printemps ; on suivait un sentier juste suffisant pour un homme, à condition de ne pas craindre les accrocs, et l'on débouchait par surprise sur une ceinture de bambous ; pas une palissade de bambous, mais de vrais bambous, certains secs, d'autres verts, poussés là jusqu'à former une véritable jungle. A l'origine ces bambous avaient été plantés en bosquet à l'extrémité d'un semblant de canal, une longue saignée de béton recouverte de faïences qui n'avaient jamais été finies de poser, remplie d'herbes en décomposition et d'ordures.

Ce désintérêt pour les choses de la terre n'épargnait pas la maison ; le crépis, les fenêtres, les volets et même la toiture étaient souillés et attaqués par une végétation insatiable qui enserrait la bâtisse dans un inquiétant cocon végétal ; car la plupart des plantes, qui témoignaient à l'évidence de recherches dans l'art du jardin, m'étaient inconnues et me faisaient l'effet de s'être développées contre nature, d'avoir recouvert un état sauvage pour lequel elles n'étaient plus faites.

Le seuil franchi, immergé dans une pénombre dorée, le visiteur se sentait envahi d'impressions nouvelles, contradictoires ; au sentiment de solitude et de désolation né de la traversée des abords succédait une oppressante sensation de trop plein, de surabondance de témoignages de vie, mais d'une vie brusquement figée, transformée en symbole, en signe : trop de bibelots, trop de tableaux, trop de meubles, trop de tapis, trop de bric à brac, radios, instruments de musique, roues de bicyclette, appareillages électriques difficilement identifiables.

Cependant cette exubérance stimulait l'imagination. A l'évidence une partie du mystère devait trouver là son explication, dans cette poussière déposée partout, soufflée ou déplacée d'un revers de main, et griffée de signes cabalistiques, entre ces toiles de maîtres empilées à l'envers contre les murs, visages de femmes, regards de femmes, corps de femmes, cachés aux visiteurs comme les perles d'un harem, parmi ces statuettes anciennes, odalisques de marbre poli, walkyries de pierre, vénus archaïques de terre cuite aux larges fesses, déesse-chatte égyptienne de bois pétrifié, ou encore sur ces étagères ployées sous les rangées de livres et de revues, sous la masse compacte des dossiers empilés ou enfoncés à force dans le moindre espace libre de livres...

Fascinant décor dont les deux seuls occupants, lors de notre perquisition, étaient deux énormes matous débonnaires engoncés dans leur fourrure et qui ne daignèrent même pas se déranger. Restait cependant à trouver en quoi ce capharnaüm dissimulé dans un jardin en friche pourrait nous aider à mieux cerner l'étrange personnalité de Frank. « A vrai dire, de la part d'un psychiatre, il n'y a pas lieu de s'étonner ! Ils ne sont pas comme nous ces gens-là, marmonna malicieusement Alice qu'un simple regard de psychiatre croisé au cours d'une audience du tribunal mettait mal à l'aise.

– Pourquoi tous ces tableaux de femmes, poursuivit-elle, ces visages, ces corps, ces statuettes de femme, ces cailloux polis et rayés comme un sexe de femme ? Et ces chats, d'ailleurs ce sont peut-être des chattes...

– Comme vous y allez ! s'exclama le procureur.

– Si ce n'est pas le signe d'un manque..., reprit ma chère Alice que les collections d'œuvres d'art un peu osées du psychiatre faisaient sortir de son habituelle réserve.

– Mais si les femmes lui manquaient tant, pourquoi les a-t-il toutes retournées contre les murs ? lui ai-je demandé.

– Jalousie, idéal inaccessible, punition de l'être aimée, que sais-je... On peut fantasmer devant un tableau.

– Sans doute pas aussi bien que devant les machines de Mirapolis, renchérit le procureur. Là-bas les fantasmes prennent corps, bougent, et ils doivent être si dociles...

– C'est exactement ce que j'avais dit, triompha Alice. Et il en est mort d'émotion. »

Et pendant que les inspecteurs, sérieux et professionnels, comme sourds à nos divagations, examinaient méticuleusement les pièces, l'une après l'autre, sous la direction du commissaire Laquert, la conversation se poursuivit sur ce même ton, sans apporter d'explications évidentes à la présence de ces représentations féminines aussi exclusives que variées. Nous en oublions presque le meurtre de Frank.

Toutefois, si notre découverte du cadre de vie et des curieuses collections du psychiatre rendait encore plus énigmatique sa personnalité, le bilan de notre visite s'avéra positif.

Alors que nous attendions patiemment, soucieux de ne pas entraver la progression méthodique des enquêteurs, Alice s'avisa d'aller caresser les chats, qui lui en surent gré et ronronnèrent doucement. Toute fondante de tendresse envers ces peluches soyeuses, elle se pencha pour en prendre un dans les bras. Quand soudain la bête se redressa, le poil hérissé et la queue droite, poussa un cri combinant le feulement étouffé du tigre et le crachat au visage, et projeta une patte sur le visage d'Alice qui ne sauva son œil que parce qu'un inspecteur doué de réflexes stupéfiants l'avait bousculée pour faire gicler le chat à travers la pièce d'un formidable coup de poing.

Mais le chat, loin de s'enfuir, narguait méchamment son monde tandis que son compère se redressait, tout aussi menaçant.

On appela les policiers restés à l'extérieur, qui les firent déguerpir à coups de crosse. Alice n'avait qu'une griffure à la pommette.

« On aurait dit qu'ils gardaient ce machin, dit quelqu'un quand l'excitation vengeresse se fut calmée. »

On ne trouva effectivement pas d'autre nom pour le meuble ainsi désigné, sinon truc, chose ou bidule. C'était une console posée sur un

guéridon, alimentée par le courant électrique et reliée à une antenne plate installée sur le toit ainsi qu'à la ligne téléphonique. Et il y avait une sorte de bonnet en tissu souple, rempli de nombreuses petites électrodes branchées à la console. Cela évoquait les casques électro-encéphalographiques de Mirapolis, en plus sophistiqué, ou un appareil médical.

La console était sous tension ; sa tiédeur avait sans doute attiré les chats qui s'étaient aménagé une petite couche douillette dans les fils des électrodes.

Naturellement, afin de déterminer l'usage de cet appareil, je prescrivis une expertise que je confiais au service de police scientifique de la préfecture de police de Paris. L'objet intrigua, on me le fit savoir, et pour cette raison je pense, l'affaire sortit du lot des milliers d'instructions auxquelles personne ne s'intéresse ; si les médias continuaient d'ignorer le meurtre de Mirapolis, il n'en alla pas de même des hautes sphères judiciaires : j'eus bientôt le sentiment qu'« on » suivait l'enquête, ou du moins qu'« on » la suivait avec davantage d'intérêt.

Frank n'exerçait plus depuis longtemps mais ses étagères étaient encore couvertes de dossiers médicaux d'anciens patients. C'est en examinant ces rangées de dossiers que le commissaire Laquet fit une nouvelle constatation. Les stries observées dans l'épaisse poussière omniprésente semblaient indiquer que les documents avaient été tirés des étagères puis hâtivement repoussés, sans égard pour les chemises et leur contenu, froissés ou déchirés. Surtout, un trou dans la rangée et un large sillon dans la poussière révélaient l'absence d'un ou de plusieurs dossiers. Le dossier immédiatement précédant le trou s'intitulait « *Cas Corinne L.* » et portait le chiffre I. Tout naturellement nous en avons déduit que le ou les dossiers suivants concernaient la même Corinne L. et portaient les numéros II, et au-delà.

Heureux de trouver à m'occuper en attendant que les inspecteurs de police terminent leur travail, je me suis confortablement installé dans le seul fauteuil du cabinet de consultation, qui faisait également office de salon, de chambre à coucher, voire de foire à la brocante, pour me plonger avec curiosité et gourmandise dans le « *Cas Corinne L.* ». Je retrouvais bientôt mon âme d'adolescent, quand je me délectais des passionnantes « *Cinq psychanalyses* », Dora, l'homme aux rats ou l'homme aux loups et les autres...

Ce dossier, je le connais presque par cœur, même encore aujourd'hui, au moment où j'écris ces lignes, des dizaines d'années

après sa découverte, tellement je l'ai lu et relu, cherchant à percer le mystère qu'il recelait, tentant de deviner ce que pouvait bien contenir la ou les autres chemises disparues, retirées de leur place par Frank lui-même, ou volées, peut-être par l'assassin...

Sur la naissance et les premières années de cette Corinne L., le dossier n'apportait pas grand-chose, sinon qu'elle avait 17 ans en 1968. Sur ses parents, il n'y avait rien, mais j'imaginai aisément que son milieu devait évoluer à des années lumières des événements du printemps de cette année-là. Mon expérience de magistrat me permettait facilement de retracer l'itinéraire dramatique de cette enfant « dont le handicap mental, la déficience intellectuelle, n'avaient pas de cause organique congénitale, ni n'étaient dus à un traumatisme de la naissance. » Non ! à l'évidence son handicap était purement social ; des parents désunis, peut-être pas de père, une mère légèrement demeurée, au chômage, vivant quelques temps en couple, au hasard des rencontres, souvent abandonnée avec un marmot de plus, maladivement, presque bestialement, attachée à ses enfants au point de les traîner d'un médecin à l'autre (qu'elle accuse généralement d'incompétence), et les bouclant dans une pièce avec dix-huit pots de yaourt et une montagne de friandises pour toute la durée du week-end, pendant qu'elle part faire la fête avec une nouvelle rencontre. En face des institutions sociales impuissantes.

Puis, un jour, à force de ténacité, ou parce que les amis de la mère commencent à s'intéresser trop visiblement à la fille et qu'il faut intervenir d'urgence, une assistante sociale parvient à faire passer un dossier pour essayer de récupérer l'enfant.

C'est ainsi, en lisant à travers les lignes, que je reconstituais l'histoire de Corinne jusqu'à son entrée, comme interne, à l'institut médico-éducatif où travaillait Michel Frank.

Le dossier, en plus de feuilles éparses sur quelques problèmes médicaux bénins et sur de rares conseils donnés aux éducateurs confrontés à des difficultés occasionnées par le comportement de l'adolescente, contenait deux sous-chemises traitant chacune d'une question majeure dans la vie d'une handicapée mentale.

La première regroupait des notes, ainsi que les commentaires personnels de Frank, prises au cours d'une réunion de synthèse réunissant médecins, éducateurs, assistante sociale et dirigeants de l'IME pour décider s'il convenait de mettre Corinne sous contraception, et laquelle.

Corinne, qui devait avoir 15 ou 16 ans, avait été surprise à l'internat avec un garçon, comme elle handicapé mental. L'épisode n'avait pas eu de suite mais il avait fallu en tirer les conséquences : Corinne, bien que portant les traces de sa débilité sur son visage, était mignonne et attirait les garçons. De plus, ce n'était pas une fille à dire non, en quoi que ce soit. Contre un sourire, un peu de tendresse ou seulement un peu d'intérêt, elle vous aurait suivi partout, heureuse et soucieuse seulement de prolonger ces instants si rares.

C'est ainsi que la dépeignaient les éducateurs, qui l'aimaient.

Et il ne fallait pas compter sur une surveillance renforcée pour prévenir l'accident. La rouerie de Corinne était bien connue. Dans son groupe à l'IM-PRO, à l'atelier de tissage ou à la confection de pompons, elle savait provoquer l'incident et profiter du remue-ménage ainsi créé pour s'échapper et retrouver son ami jardinier.

« On ne peut pas en faire des Roméo et Juliette en les empêchant de se voir, avait noté Frank.

– Mais elle est encore trop jeune, elle a bien le temps.

– A part la baise, qu'est-ce qu'elle a ? Laissons-la un peu vivre sa vie ? Que Christine lui prescrive la pilule, avait suggéré le psychiatre avec un cynisme grivois que j'imagine assez bien répandu dans sa caste.

– Ah non ! C'est trop simple, avait protesté Laurette, une éducatrice, nous sommes des éducateurs, pas des Madame Claude, nous avons un rôle à jouer ; nous sommes là pour lui inculquer un minimum de tenue, de principes. »

Et le psychiatre de commenter en marge dans un griffonnage orné de quelques obscénités : « Toi, ma chérie, t'aimerais bien mais t'oses pas. Alors tu veux l'interdire à Corinne. Ça t'embêterait qu'elle prenne son pied !

– L'un n'empêche pas l'autre, avait dit Christine, la pédiatre, pour tenter de concilier les points de vue. Mais je ne peux lui prescrire la pilule qu'avec l'accord de la nourrice de la DDASS. »

Le débat, agrémenté des sarcasmes du psychiatre qui passa en revue toutes les méthodes connues pour ne pas avoir d'enfant (lui-même préconisant de ligaturer les trompes), porta alors sur la capacité de Corinne à prendre régulièrement la pilule. Malgré quelques doutes, cette solution fut jugée la plus appropriée et la directrice conclut, non sans ironie : « Et rien ne vous empêche, Laurette, d'essayer d'inculquer à

votre protégée les rudiments d'une éducation de jeune fille de bonne famille. »

Sur ce qui fut finalement décidé en accord avec la DDASS, le dossier du psychiatre ne disait rien. Mais apparemment, soit que l'on ait rejeté tout recours à des moyens contraceptifs, soit que la décision ait été prise trop tard, soit encore que la contraception n'ait pas garanti une entière sécurité, Corinne se retrouva enceinte.

Que faire face à cette nouvelle situation ? C'était l'objet des notes regroupées dans la deuxième sous-chemise, qui relataient deux épisodes extrêmement dramatiques séparés de quelques semaines ou de deux à trois mois tout au plus.

Le premier épisode transparissait sous les griffonnages rageurs de Michel Frank opposé au projet, qui semblait recueillir l'adhésion de tous les autres, d'interrompre la grossesse. La directrice parla la première : « Je vous ai réunis pour que nous prenions la décision qui s'impose à propos de la grossesse de Corinne. Je crois que nous sommes tous d'accord sur un point : Corinne sera incapable d'élever son enfant, pas plus que de le prendre matériellement en charge. Il sera donc, comme elle, à la charge de la société.

– J'ajoute, dit un psychiatre qui n'était pas Michel Frank – l'IME employait plusieurs psychiatres à temps partiel –, que cette grossesse et surtout la naissance de l'enfant présentent un grave danger, sinon pour la santé physique de Corinne, du moins pour sa santé mentale ; il y a là un risque considérable d'aggravation de son affection, ce qui pourrait avoir par ricochet des conséquences funestes pour le bébé.

– Nous en avons déjà longuement discuté, dit avec lassitude et mécontentement la directrice. C'est bien le risque grave encouru par Corinne qui justifie de recourir à l'avortement. »

Je me souvins alors qu'à cette date l'avortement était illégal et pénalement réprimé. La loi n'admettait que l'avortement thérapeutique, et seulement quand la vie de la mère était en jeu. L'évolution vers des indications psychiatriques se dessinait cependant dans les milieux médicaux mais rien n'indiquait, alors que les procès de Bobigny n'avaient pas encore eu lieu, que les magistrats – sans parler du législateur – entérineraient cette évolution. Ceux qui avaient recours à l'avortement pour ces motifs quelque peu extrapolés de la lettre de la loi avaient sans doute le sentiment diffus d'enfreindre cette loi, même s'ils étaient convaincus du bien-fondé de leur décision. D'où les réticences de la directrice à relancer un débat qui les laissait mal à l'aise : « J'émet naturellement les plus grandes réserves sur la capacité de Corinne à

assumer son rôle de mère, reprit le psychiatre (l'autre), car je ne suis pas sûr que nous soyons en mesure de développer son instinct maternel. L'enfant risque d'être considéré comme une poupée, rien de plus. Et nous savons tous que les poupées n'ont pas la vie facile : il faut qu'elles soient vraiment solides pour résister...

– Que peux-tu savoir du comportement maternel de Corinne ? demanda Frank.

– Non ! coupa court la directrice. Vous n'allez pas vous lancer dans l'une de vos controverses favorites. Le docteur S. ne fait que confirmer, avec d'autres arguments, l'opinion générale, à savoir qu'il est préférable de ne pas garder l'enfant.

– Voilà, c'est dit, l'interruption provoquée de la grossesse, l'avortement ! Le remède miracle ! Un petit curetage, un petit coup d'aspirateur si vous tombez dans un service de pointe ravi d'utiliser son tout nouveau jouet, et tout le monde est content. Mais dites-moi, vous ne seriez pas dans cette situation si vous m'aviez écouté... »

Puis le débat s'enlisa, chacun reprenant les arguments qu'il avait certainement déjà développés en maintes occasions. Les notes de Frank, maintenant très succinctes, n'en donnaient que les thèmes. On compara contraception, stérilisation et avortement, on parla du droit à la vie, de la position des églises, d'eugénisme et même de nazisme et l'on s'invectiva sur la cohérence des positions des uns et des autres.

Frank, quant à lui, insista habilement sur la nécessité d'assumer l'échec de la contraception, et de s'interroger : « Pourquoi considérer que l'enfant sera inévitablement une charge pour la société ? Vous ne pouvez pas assurer que le bébé de Corinne sera lui aussi handicapé. Ce sera peut-être un génie ; on a bien eu ici un débile profond dont le frère jumeau est devenu polytechnicien », avant de noter avec une satisfaction cynique le succès de son argumentation : « Je les manipule comme je veux ! »

C'est ainsi qu'il fut décidé, malgré le surcroît de travail et de responsabilités – bien souligné par la directrice – qu'occasionnerait cette naissance, de renoncer à l'avortement.

Le deuxième épisode, en rapport avec la grossesse de Corinne, me révéla encore un peu plus l'étrange et complexe personnalité du psychiatre.

Michel Frank savait bien, lui aussi, tout en ayant soutenu le contraire lorsque la décision fut prise, que Corinne transmettrait son handicap à son enfant, dès lors que celui-ci vivrait à ses côtés. Comment aurait-il pu en être autrement avec une mère au cerveau infantile, sachant à peine

lire et écrire, incapable de s'intéresser à quoi que ce soit de façon suivie et qui, devenue adulte, reprendra son enfant, quittera le nid douillet de l'IME et l'amour de quelques éducateurs pour être ballottée d'institution en institution (dans le meilleur des cas), ou se retrouver seule, au hasard des familles d'accueil ou des petits travaux qu'on tentera tout aussi charitablement que vainement de lui confier. En quelques années, peut-être moins – quelques mois –, l'enfant vivant dans un tel contexte, un tel dénuement mental, sera irrémédiablement perdu, handicapé à vie, analphabète et malade.

Si bien qu'après s'être prononcé contre l'avortement Michel Frank proposa tranquillement de retirer définitivement le bébé à la mère. Quel était son but en faisant cette proposition ? Pensait-il même avoir quelques chances d'obtenir une décision de justice en ce sens ? Voulait-il prouver quelque chose ? Une quelconque théorie relative à l'inné ou l'acquis... Était-ce le chercheur du CNRS qui s'exprimait, ou bien s'était-il pris de tendresse pour l'enfant et voulait-il sincèrement lui assurer un avenir meilleur ? Personnellement une explication m'est venue, mais une explication indigne d'un juge d'instruction, car ne reposant pas sur le moindre petit commencement d'indice, une explication fort commode cependant pour comprendre le comportement ultérieur du psychiatre : je vous la livre telle quelle, avec son petit côté répugnant, voire sordide, mais qu'un peu de tendresse, portée au crédit de Frank, rend plus acceptable : celui-ci ne serait-il pas le père de l'enfant de Corinne ? Après tout, la chronique judiciaire abonde en dépravations de ce genre...

Frank défendait remarquablement bien son opinion, je dirais aujourd'hui diaboliquement bien. La transmission du handicap social ne lui paraissait pas un argument d'un poids suffisant pour justifier que l'on retirât l'enfant à sa mère : « D'ailleurs la société s'en accommode fort bien, disait-il ; à partir du moment où tout le système social repose sur l'inégalité de fait, il est normal qu'il y ait, à la marge, des situations excessives, des génies, des surhommes, des élites d'un côté, des handicapés, des sous-hommes, des exclus de l'autre. Tout le monde ne peut pas être président de la République ou Einstein. La cohésion sociale est à ce prix. La société accepte donc sans difficulté que Corinne, handicapée mentale d'origine sociale, transmette son handicap à son bébé. Il lui suffit, pour avoir bonne conscience, de financer des instituts médico-éducatifs. »

Ignorant les protestations, il poursuivit : « S. (l'autre psychiatre) l'a dit lors de notre dernière réunion, pour Corinne, le bébé sera une poupée de chiffons, un nounours qu'on drolote souvent, mais aussi qu'on étouffe par excès de tendresse quand on est malheureux, qu'on bourre de

coups ou qu'on jette à terre pour se venger des misères que vous font les autres, qu'on oublie ou qu'on égare quand on a mieux à faire... Objet de chantage, d'expérimentation, projectile à l'occasion, c'est tout cela la poupée de l'enfant.

Et à la place de ce petit être de tissus et de coton, patient et aux bons yeux garantis pour être inarrachables par les enfants de moins de 36 mois, vous allez donner à une fille de 17 ans au cerveau d'à peine plus de 36 mois un bébé de chair, qui va avoir des exigences, qui va crier, salir ses couches, agacer, et dont ni les yeux, ni rien d'autres, ne seront garantis pour résister aux manipulations violentes...

Je vous le dis (j'imagine le regard de braise du psychiatre derrière ses petites lunettes à la Zola), en permettant à Corinne de garder son bébé, vous vous rendez complices d'un meurtre, vous en êtes même les instigateurs, car, en vérité, s'il arrivait malheur à cet enfant, comme Corinne serait déclarée irresponsable, ce sera vous, vous tous, individuellement et collectivement, qui assumerez la responsabilité de la mort ou des blessures du bébé... Et vous le savez ! »

Frank note avec satisfaction le flottement qui suit son objurgation. Mais satisfaction de courte durée car la directrice de l'IME se reprend très vite.

« Vous vous égarez, Frank, s'énerve-t-elle, vous savez parfaitement que l'enfant ne lui sera pas matériellement confié. Il ira en pouponnière, et Corinne ne pourra s'en occuper qu'en présence de la nourrice. Et nous tous serons là pour veiller à ce que cela se passe bien. Vous également, en tant que psychiatre, aurez un rôle à jouer. Ce sera à vous de veiller à prévenir les comportements ou les situations dangereuses.

– Une nouvelle fois vous vous déchargez sur le psychiatre, ironise Frank. S'il arrive quelque chose c'est parce que nous ne l'aurons pas diagnostiqué à temps, et la faute retombera sur nous, boucs émissaires. Et vous, agneaux immaculés, vous pourrez continuer à vous regarder dans votre glace quand le bébé aura les deux yeux crevés.

– Frank, ça suffit, vous dépassez les bornes !

– Sachez, Madame, que le diagnostic, je l'ai fait ! C'est folie criminelle que de ne pas couper tout lien entre son enfant et Corinne. Aujourd'hui déjà, dans son ventre, il n'est pas en sécurité. Plus tard, même si l'enfant vit en pouponnière, Corinne aura mille occasions de saccager son beau jouet. »

Le représentant de la DDASS intervient alors pour essayer de calmer la polémique en rappelant les dispositions du code civil sur la tutelle et les pratiques de la Direction des affaires sanitaires et sociales.

« Je vous demande seulement, dit Frank qui s'était étonnamment radouci, de me donner acte du fait que je vous ai prévenu. Je persiste à considérer que Corinne n'est pas apte à exercer son rôle de mère et qu'il y a tout lieu de craindre pour l'intégrité physique et mentale de l'enfant. Mais puisqu'il faut respecter le sacro-saint code civil, respectons-le ! »

La rapide, bien qu'ironique, abdication de Frank devant les arguments des représentants institutionnels m'avait beaucoup étonné. Pourquoi s'être tant battu pour se satisfaire, *in fine*, d'une simple formule visant à se décharger de toute responsabilité, comme si l'essentiel était ailleurs.

Et Frank de conclure ses notes par un allègre « fin du premier acte ! »

Malheureusement les autres actes ne figuraient plus dans la bibliothèque du psychiatre. Je me promis cependant d'essayer de satisfaire ma curiosité en recherchant, dans le cadre de l'enquête de personnalité du *de cujus*, des témoins de ces lointains événements.

Quand je repris pied dans la réalité de la présente enquête, Laquert et ses inspecteurs avaient presque terminé leurs investigations. Je confirmais ma demande d'expertise et sélectionnais quelques dossiers parmi les plus récents afin de les étudier en détail dans mon cabinet. Le crime d'un ancien patient ne pouvait être totalement écarté et les notes de Frank prises en cours de traitement révéleraient peut-être quelques indices. Si la lecture de ces dossiers confirmait mon hypothèse, j'envisageais sans enthousiasme de demander un examen systématique de l'ensemble des dossiers par les hommes de l'art, les experts-psychiatres.

Avant de sortir et d'apposer les scellés, Laquert me fit admirer la bibliothèque du psychiatre. J'eus la surprise d'y découvrir une collection fabuleuse de disques d'opéras ou de récitals de chanteurs lyriques, en disques laser ou en vinyles, chaque opéra étant représenté par plusieurs enregistrements, d'époques très différentes, que je devinais appartenir tous à l'histoire, ou plus simplement pour une raison ou une autre, exceptionnels ; une grande voix, un aria ou un ballet habituellement coupés, peu connus, une belle direction d'orchestre ou une version rare dans une langue inusitée. Contrastant avec ces trésors, pour les écouter, une vulgaire chaîne hi-fi, d'un modèle dépassé depuis longtemps ; manifestement Frank cherchait autre chose qu'une reproduction de qualité, peut-être une mélodie, le timbre d'une voix, une vibration, cette subtile harmonie à la lisière du sentiment et de la musique.

Autre sujet d'étonnement, les livres. Peu de romans, mais des livres scientifiques, des manuels, dans tous les domaines de la connaissance, des biographies et des ouvrages de philosophie. Je notais en bonne place Kierkegaard, Fichte, Nietzsche, Heidegger, Hegel, Alain... Et, remarque formulée par un inspecteur sagace, rien depuis la fin des années 70, ni livre écrit ultérieurement, ni réédition d'ouvrages anciens, comme si Frank, un jour, s'était détourné définitivement de l'écrit.

Enfin, il y avait, serré dans trois grosses chemises toilées, tout un matériel sur l'histoire de Cergy : des livres, des revues, des articles de presse, des bulletins municipaux, des publications de l'établissement public d'aménagement et du syndicat d'agglomération nouvelle, des plans anciens et des cartes récentes, des tirages de microfilms de différentes versions du cadastre napoléonien, des photocopies de monographies manuscrites, des clichés jaunés, des cartes postales anciennes, et des pages de notes et de commentaires. Nous en avons conclu que Frank projetait d'écrire une histoire de Cergy...